



L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

<b>Date de Convocation</b>	12/02/2026
<b>Date d’Affichage</b>	12/02/2026
<b>Nombre de Conseillers en exercice</b>	<b>13</b>
Présents	9
<b>Votants</b>	<b>12</b>

**Étaient présents :**

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mr Michel LBOUC, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Anthony PRUNIER, Mme Sylvie COUPE.

**Absents excusés :**

Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH, Mr Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à Mr Didier PETITPAS, Mr Patrick DEMARQUET donne pouvoir à Mr Christian LAN.

**Absent :**

Mme Sylvie COUPE

Madeleine BARBELETTE est nommée secrétaire de séance.

N°012-2026

### Validation du devis BOITTIN pour la mise en sécurité du vestiaire au Terrain de Football

Madame Stéphanie GARNIER, 2<sup>ème</sup> adjointe, présente le devis de l'entreprise BOITTIN pour la modernisation de la mise en sécurité du vestiaire et de la buvette au terrain de football.

L'entreprise BOITTIN propose un devis pour un montant de 820.52 € TTC pour la modernisation de l'ouverture des vestiaires et l'ouverture de la buvette et la fourniture de petits matériels.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- **DE VALIDER** le devis BOITTIN pour la mise en sécurité du vestiaire au Terrain de Football pour un montant de 820.52 € TTC
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,  
Le registre dûment signé,  
Le Maire.



Certifié exécutoire, après transmission  
En Préfecture le  
Et publication le